

Ce matin, Hervé Féron est intervenu en Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation lors de l'examen du rapport d'information relatif à la formation des enseignants :

« Merci Monsieur le Président.

Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Félicitations pour votre travail, c'est l'une des mesures majeures du quinquennat, dont nous pouvons être fiers : la formation des enseignants, indispensable à la refondation de l'école de la République. Vous le dites : « *enseigner est un métier, qui ne s'improvise pas mais qui s'apprend et se perfectionne tout au long de la vie* ».

Nous avons été nombreux ici à regretter la décision lors du précédent mandat en 2010 de supprimer l'année de stage à l'IUFM, pourtant indispensable avant l'entrée dans la carrière de jeunes professeurs qui se sont retrouvés jetés dans une classe avec des élèves devant lesquels ils ne savaient pas comment se comporter.

Si on ne peut que se réjouir du regain d'attractivité constaté avec l'augmentation du nombre des candidats aux concours de l'éducation nationale, il reste des questions à clarifier concernant les ESPE dont la majorité sont récapitulées dans le rapport. Ceci dit, je suis persuadé que, quelles que soient les mesures que l'on met en place, l'attractivité du métier d'enseignant passera forcément par une meilleure rémunération.

C'est d'autant plus vrai que cinq années d'études sont désormais nécessaires pour faire un métier auparavant accessible avec une simple licence, pour des professionnels qui restent parmi les plus mal payés d'Europe. Or s'il faut être passionné pour exercer le métier d'enseignant, un sacrifice sans compensation financière ne suffira pas pour attirer les talents !

Sur les moyens d'attirer les talents, j'ai trouvé particulièrement intéressante la proposition n°19 de « libération » du master de la césure du concours¹⁴. Cela m'a fait penser aux sessions exceptionnelles organisées pour le CAPES il y a quelques années, avec de nombreux postes ouverts notamment en français, en anglais et en mathématiques. C'était une bonne idée qui a permis à des jeunes diplômés pas forcément préparés aux spécificités de l'enseignement en classe de se former sur le tas pendant un an avant de passer leurs oraux.

Enfin, je voudrais faire remarquer qu'il n'est à aucun endroit question d'éducation artistique et musicale dans le rapport. J'effectue actuellement un travail sur la place de la musique en France et notamment des jeunes artistes créateurs, et l'ensemble des gens que j'ai rencontrés m'ont convaincu de la dimension essentielle de cet aspect de l'éducation. Elle devrait constituer une matière à part entière comme le français ou les langues. En effet, des dispositifs comme l'Orchestre à l'école prouvent que la musique est bien plus qu'un esthétisme et qu'elle amène les jeunes, y compris les plus mal intégrés, à sortir de leur isolement, à se respecter et à se comprendre par la connaissance et la maîtrise d'une discipline.

L'actualité de l'Assemblée

A l'Assemblée Nationale
mercredi 5 octobre 2016 12:47

Or, l'éducation artistique et musicale, qui était bien présente dans les écoles normales, s'est amoindrie dans les IUFM, et elle est aujourd'hui totalement absente des ESPE. »
